

Plan financier 2022-2025

La présente planification financière permet de projeter les objectifs financiers de la commune pour la période 2022-2025.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 18 al. 3 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 précisent que le plan financier doit être actualisé annuellement.

L'alinéa 2 précise que cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.

Le Conseil communal est en mesure de présenter ci-après cette planification.

1. La volonté communale

Soucieux d'apprécier et de maîtriser l'évolution des finances, le Conseil communal a jugé nécessaire de conduire cette étude prospective afin :

- de prendre en compte les données socio-économiques de Noble-Contrée
- de cerner la situation financière
- d'apprécier la possible évolution des comptes de fonctionnement
- de planifier l'engagement des moyens.

Cette démarche est effectuée dans le but de garantir des infrastructures de qualité et de limiter l'endettement, tout en proposant une fiscalité douce et des mesures d'aides parafiscales ciblées sur les familles.

2. La difficulté de la prévision économique et ses limites

L'estimation des recettes et des dépenses d'une collectivité comporte de nombreux aléas en raison de l'imprévisibilité des facteurs que la commune ne contrôle pas et qui peuvent avoir des incidences financières directes. La crise sanitaire actuelle en est un bon exemple, ses potentiels effets sur nos recettes fiscales pouvant s'étaler sur plusieurs exercices comptables.

De plus, la commune est tributaire des décisions et des dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales, la tendance étant au transfert des charges vers les communes. Il convient donc de rester attentif à cette évolution et, au besoin, de prendre les dispositions appropriées.

3. La forme de cette prévision

La prévision porte sur le compte d'investissement et le met en perspective avec l'évolution projetée de la marge d'autofinancement.

Enfin, cette actualisation du plan financier donne un aperçu de l'évolution de la fortune et de l'endettement.

4. Conclusions

Comme mentionné précédemment, la volonté du Conseil communal est de maintenir une fiscalité attractive tout en préservant des infrastructures de qualité et un bas niveau de l'endettement ; cela requiert des investissements annuels réguliers et une maîtrise des charges.

Tenant compte également du désendettement de la commune, des projets d'investissement présentés dans ce plan financier et au vu de l'évolution de la marge d'autofinancement, le Conseil propose une planification prudente mais réaliste. Pour des projets d'envergure, tels que la construction ou réfection de bâtiments ou de places publiques, il sera éventuellement nécessaire de recourir à l'emprunt pour en assurer le financement d'ici quelques années.

5. L'expression de notre volonté

Afin d'optimiser l'engagement de nos moyens, le Conseil communal préconise :

- de suivre le programme proposé ci-après concernant les différents budgets et de faire une mise à jour du plan financier chaque année afin de favoriser la concertation entre les divers acteurs de la vie politique,
- de maintenir par la qualité des services l'adéquation des moyens aux objectifs et d'en contrôler le résultat,
- de valoriser le travail des collaboratrices et collaborateurs,
- de répondre aux attentes des habitantes et habitants de la commune de Noble-Contrée.

6. Remarques finales

La planification exposée dans ce document ne doit pas être considérée comme une règle définitive ; elle n'engage pas le Conseil communal de manière irrévocable. Tant d'évènements imprévisibles peuvent rendre caduques certaines de ses assertions.

Il est toutefois souhaitable de s'y référer dans la mesure du possible car elle constitue le fruit d'une réflexion étendue et présente une vue réaliste de l'avenir.

Le Conseil communal propose de ne déroger aux grandes lignes préconisées que pour s'adapter aux impératifs d'une situation économique fluctuante ou pour répondre à des besoins inattendus.

Le Conseil communal se déclare prêt à assurer le développement harmonieux de la commune, dans tous ses aspects, qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux ou culturels.

C'est dans ce contexte qu'il vous soumet ce plan financier 2022-2025 et qu'il saisit cette occasion pour vous présenter, Madame, Monsieur, ses salutations distinguées.

Noble-Contrée, le 12 novembre 2021

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Stéphane Ganzer



Le Chef du service financier
Grégoire Jilg



Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	13'223'435	12'917'300	14'381'700	14'300'000	14'300'000	14'300'000
Total des revenus financiers	16'810'557	19'341'000	17'121'200	17'500'000	17'550'000	17'600'000
Marge d'autofinancement	3'587'122	6'423'700	2'739'500	3'200'000	3'250'000	3'300'000
Amortissements planifiés	3'187'170	1'291'700	1'549'700	1'500'000	1'500'000	1'500'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	225'500	97'200	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	225'500	97'200	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	7'701	287'500	337'800	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	7'701	287'500	337'800	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	407'653	5'194'000	1'430'400	1'700'000	1'750'000	1'800'000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	4'011'897	2'432'000	2'989'000	3'410'000	3'460'000	3'885'000
Total des recettes	644'209	70'000	70'000	-	-	-
Investissements nets	3'367'688	2'362'000	2'919'000	3'410'000	3'460'000	3'885'000

Financement des investissements

Report des investissements nets	3'367'688	2'362'000	2'919'000	3'410'000	3'460'000	3'885'000
Marge d'autofinancement	3'587'122	6'423'700	2'739'500	3'200'000	3'250'000	3'300'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	219'435	4'061'700	-179'500	-210'000	-210'000	-585'000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	407'653	5'194'000	1'430'400	1'700'000	1'750'000	1'800'000
Excédent /Découvert du bilan	17'706'464	22'900'464	24'330'864	26'030'864	27'780'864	29'580'864

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-219'435	-4'061'700	179'500	210'000	210'000	585'000
Capitaux de tiers	14'444'948	10'383'248	10'562'748	10'772'748	10'982'748	11'567'748

Planification financière	2023	2024	2025	CUMULS
0 Administration générale	25'000.00	25'000.00	25'000.00	
1 Ordre et sécurité publics, défense	40'000.00	40'000.00	40'000.00	
2 Formation	60'000.00	60'000.00	2'000'000.00	
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	300'000.00	300'000.00	35'000.00	
4 Santé	5'000.00	5'000.00	5'000.00	
5 Sécurité sociale	50'000.00	1'600'000.00	50'000.00	
6 Transports et télécommunications	780'000.00	680'000.00	780'000.00	
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'950'000.00	450'000.00	850'000.00	
8 Economie publique	200'000.00	300'000.00	100'000.00	
TOTAL	3'410'000.00	3'460'000.00	3'885'000.00	10'755'000.00
Marge d'autofinancement	3'200'000.00	3'250'000.00	3'300'000.00	9'750'000.00
Excédent/insuffisance de financement +/-	-210'000.00	-210'000.00	-585'000.00	-1'005'000.00
Projets	3 espace de loisirs des Hartes 7 station de potabilisation de Raugéa	3 espace de loisirs des Hartes 5 nurserie	3 rénovation des écoles	
Credit d'engagement centre commercial Veyras		4'000'000,00		